

Établissement public Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national

Séance du 10 mars 2026

Renouvellement du bail relatif à la location d'une réserve externe

Délibération n° 2026-3

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2024-1219 du 27 décembre 2024 portant création de l'établissement public Mobilier national - Musée national de céramique - Musée national Adrien Dubouché - Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie - Atelier de recherche et de création - Ateliers de dentelles d'Alençon et du Puy-en-Velay, notamment le 10° du I de son article 11 ;

DECIDE :

Article unique

Le conseil d'administration autorise le président à renouveler le bail du « bâtiment G » loué à la Sogaris sur le site de Rungis.

Fait à Sèvres, le

Pour le Conseil d'administration,

Le Président

Hervé LEMOINE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe à la délibération 2026-3 portant sur le renouvellement du bail relatif à la location d'une réserve externe

Note de présentation de la délibération 2026-3

Depuis une quinzaine d'années, le Mobilier national occupe sur le site de Rungis (Val-de-Marne) deux entrepôts (soit les bâtiments « B », d'env. 6000 m² au sol, et « G », d'env. 2600 m² au sol), loués à la Sogaris. Une équipe de quatre personnes assure le fonctionnement de ce site distant, sollicité quotidiennement (mouvements de meubles, visites de prestataires, chantiers de collection etc.). Le projet de réserve mutualisée avec le CNAP à Pantin visait à permettre au Mobilier national de rendre le bâtiment G ; cet objectif a dû être abandonné à la suite de la reconfiguration du projet par le ministère à l'été 2022.

Le bail du bâtiment G arrivant à son terme en juin prochain, il est proposé de procéder à son renouvellement qui a par ailleurs déjà été intégré et voté au sein du BI 2026 de l'établissement pour un montant total de 4,98 M€ en AE pour couvrir, dès la signature, la totalité les neuf nouvelles prochaines années. Cette évaluation prend appui sur le coût (fixe et charge) des douze derniers mois qui s'élève à 487k€.

S'agissant du bâtiment B, son terme étant fixé au 31 octobre 2027, il semble important d'apporter les éléments d'actualité suivants : à la fin de l'année 2024, la Sogaris a informé l'établissement de la nécessité de travaux de mise aux normes anti-incendie. Devant l'impossibilité de mener ces travaux en site occupé, un site autre a été recherché, en vue d'un déménagement temporaire ou définitif. À l'automne 2025, la Sogaris a proposé la mise à disposition d'un bâtiment voisin, le bâtiment « F », d'une superficie comparable. Le principe d'un échange définitif du bâtiment B contre le bâtiment F a été accepté ; depuis cette date, les discussions sont en cours en vue de l'aménagement de ce bâtiment et du déménagement des collections, prévu au printemps 2027. L'opération concerne environ 19 000 meubles et objets ; elle est financièrement prise en charge par la Sogaris mais ses préparatifs mobilisent largement l'établissement. Pour information, le coût total (fixe et charges) du bâtiment s'élève à 842K€ pour les douze derniers mois.